Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026037-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de Séance : Mme Yvette HOUSSIN

23. 2026 -037 ENSEIGNEMENT (8.1)_Crédits ouverts aux écoles publiques - Fournitures scolaires

Il est exposé à l'assemblée que le montant de l'allocation de fournitures scolaires à attribuer aux établissements publics pour 2026 est proposé comme suit :

Ecoles Publiques	Effectifs (01/01/2026)	Forfait	Surcout copies	TOTAL
Schoelcher élémentaire	113	44,20		4 994.60
Brocéliande élémentaire	65	44,20		2 873.00
Sous total élémentaire	*178*			*7 867.60*
Schoelcher maternelle	49	44,20		2 165.80
Brocéliande maternelle	47	44,20		2 077.40
Sous total Maternelle	*96*			*4 243.20*
TOTAL	**274**			**12 110.80**

Le montant du forfait alloué est proposé inchangé.

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026037-DE

Il convient de rappeler au Conseil Municipal que lors de la séance du 04/04/2025, en même temps que le montant annuel 2025 des allocations au titre des fournitures scolaires, une avance pour 2026 avait été votée afin de ne pas grever le fonctionnement des écoles et qu'il faut donc la soustraire du reste à verser.

Rappel des avances votées :

Ecoles Publiques	Avance 2026
Schoelcher élémentaire	1 160.25
Brocéliande élémentaire	718.25
Sous total élémentaire	*1 878.50*
Schoelcher maternelle	552.50
Brocéliande maternelle	541.45
Sous total Maternelle	*1 093.95*
TOTAL	**2 972.45**

Enfin, dans un souci d'anticipation des besoins des écoles lors du prochain premier trimestre 2027, il convient dès maintenant de prévoir le principe d'avance du montant des allocations de fournitures scolaires dans la limite du quart du montant total voté lors de cette séance, à savoir :

Ecoles Publiques	Avance 2027
Schoelcher élémentaire	1 248.65
Brocéliande élémentaire	718.25
Sous total élémentaire	*1 966.90*
Schoelcher maternelle	541.45
Brocéliande maternelle	519.35
Sous total Maternelle	*1 060.80*
TOTAL	**3 027.70**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 26 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER